

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

| | | | |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|---------|
| Groupement "Est" | Session 2000 | Corrigé | Tirages |
| BEP METIERS DU SECRETARIAT BEP METIERS DE LA COMPTABILITE | | Code(s) examen(s) 32401 32403 | |
| Épreuve : EP 3 - économique et juridique | Durée : 1 h 30 Coef : 2 | page : 1/6 | |

Remarque préliminaire : L'orthographe sera pénalisée sur l'ensemble de la copie, d'un ½ point/faute jusqu'à concurrence de 2 points.

| |
|-----------------------------------------------------------------|
| <p>DOSSIER 1</p> <p>Le salarié : droit social</p> |
|-----------------------------------------------------------------|

Pour traiter ce dossier, vous vous appuyerez sur l'annexe 1 et sur vos connaissances.

1. Précisez le litige évoqué.
/1 ***Un maître d'apprentissage refuse à son apprenti, le paiement d'une prime de vacances pour les deux années de son apprentissage.***
2. Identifiez les deux parties en présence et leur rôle dans ce litige.
Nous trouvons en présence dans ce litige :
/2
 - *l'apprenti (demandeur)*
 - *l'entreprise INTERFIT (défendeur) → accepter : maître d'apprentissage*
3. En 1^{re} juridiction, le litige a été jugé par le Conseil de prud'hommes. Pourquoi ?
/1 ***Le conseil de prud'hommes est la juridiction compétente pour juger les litiges individuels relatifs au contrat de travail.***
4. En 1^{er} et dernier ressort, quelle a été la décision du Conseil de prud'hommes ?
/2 ***Le conseil de prud'hommes déboute l'apprenti (ou rejette la demande de l'apprenti) en considérant que la convention collective ne prévoyait pas le paiement de cette prime pour les apprentis.***
5. Le litige a fait l'objet d'un pourvoi en cassation par l'apprenti. Sur quel argument, la Cour de Cassation s'est-elle fondée pour casser le jugement du Conseil de prud'hommes ?
/2 ***L'apprenti est un salarié, et à ce titre, il bénéficie des mêmes droits que l'ensemble des salariés de l'entreprise.***

| | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------|
| BEP METIERS DU SECRETARIAT BEP METIERS DE LA COMPTABILITE | session 2000 | Corrigé | Tirages |
| Épreuve : EP 3 - économique et juridique | page 2/6 | Code(s) examen(s) 32401 - 32403 | |

A titre d'information :

Art. L 117-2 : "Le contrat d'apprentissage est régi par les lois, règlements et conventions ou accords collectifs de travail applicables aux relations de travail, entre employeurs et salariés dans la branche ou l'entreprise considérée, dans la mesure où ces textes et ces conventions collectives ne sont pas contraires aux dispositions du présent code et des textes pris pour son application.

6. Quel est l'intérêt pour le salarié de bénéficier d'une convention collective ?

/2 La convention collective a pour but d'améliorer la situation des travailleurs. Elle comporte sur de nombreux points, des dispositions plus favorables aux travailleurs que celles des lois et règlements en vigueur.

DOSSIER 2

La participation du citoyen à la vie des collectivités territoriales

Pour traiter ce dossier, vous vous appuyerez sur l'annexe 2 et sur vos connaissances.

1. Expliquez "suffrage universel direct".

/1 Les électeurs élisent directement leurs représentants.

2. Vous habitez une commune de 2 800 habitants.

2.1. Selon quel mode de scrutin les conseillers municipaux sont-ils élus ?

/2 Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal, majoritaire à deux tours.

2.2. Vous vous rendez aux urnes. Pouvez-vous modifier les listes proposées ?
Justifiez votre réponse.

/2 Dans une commune de 2800 habitants, on peut modifier les listes car le panachage est autorisé.

2.3. A l'issue du scrutin, combien y aura-t-il de conseillers municipaux élus ?

/1 Dans une commune de 2800 habitants, 23 conseillers seront élus.

2.4. Lors de la première réunion du conseil municipal, que devront faire les conseillers ?

/1 Lors de leur première réunion, les conseillers municipaux devront élire le maire.

| | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------|
| BEP METIERS DU SECRETARIAT BEP METIERS DE LA COMPTABILITE | session 2000 | Corrigé | Tirages |
| Épreuve : EP 3 - économique et juridique | page 3/6 | Code(s) examen(s) 32401 - 32403 | |

2.5. Le conseil municipal participe à la gestion de la Commune.
Citez trois de ses attributions dans des domaines différents.

/3 Remarque : accepter des réponses détaillées en respectant la variété des domaines.

Le conseil municipal a pour attributions :

- de créer et organiser les services municipaux (recrutement du personnel communal...)
- voter le budget
- administrer le domaine public et privé de la commune (entretien des bâtiments communaux, la voirie...)
- approuver le plan d'occupation des sols (délivrer les permis de construire...)
- autoriser le maire à représenter la commune devant les tribunaux.

DOSSIER 3

La consommation

Pour traiter ce dossier, qui comprend deux parties, vous vous appuyerez sur les annexes 3 et 4 et sur vos connaissances.

PREMIERE PARTIE

1. En matière de consommation pour une famille d'ouvrier, quel est le poste dominant au début du siècle ?

/1 Une famille d'ouvrier au début du siècle consacre la plus grande partie de ses dépenses de consommation au poste nourriture (62 %)

2. Ce poste de dépenses conserve-t-il la même place et le même coefficient à la fin du siècle ?

/2 A la fin du siècle, le poste nourriture n'est plus prédominant. Une famille d'ouvrier ne consacre plus que 20 % de ses dépenses à ce poste (17 % pour l'alimentation à domicile et 3 % pour les repas à l'extérieur).

3. Relevez les trois biens durables pour lesquels le taux d'équipement est le plus élevé.

/1,5 Les biens durables dont le taux d'équipement est le plus élevé sont les réfrigérateurs, la télévision et le téléphone. Le taux d'équipement de ces biens avoisinent les 100 %

| | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|----------------|------------------------------------|
| BEP METIERS DU SECRETARIAT BEP METIERS DE LA COMPTABILITE | session 2000 | Corrigé | Tirages |
| Épreuve : EP 3 - économique et juridique | page 4/6 | | Code(s) examen(s) 32401 - 32403 |

4. Quels nouveaux biens durables équipent les ménages depuis deux décennies ?

/1 *Durant les deux dernières décennies, les nouveaux biens durables qui sont apparus sont : les magnétoscopes et les micro-ordinateurs.*

5. L'évolution du taux d'équipement va-t-elle se poursuivre selon le même rythme pour tous les biens, dans les années à venir ? Justifiez votre réponse en prenant deux exemples significatifs.

/2,5 *Non, l'évolution du taux d'équipement ne se poursuivra pas au même rythme pour tous les biens. On voit apparaître un ralentissement de ce taux d'évolution pour l'automobile et le lave-vaisselle, notamment parce qu'il arrive un moment où les besoins des consommateurs sont satisfaits. Par contre l'évolution se poursuivra pour un bien comme l'ordinateur pour lequel le taux d'équipement est encore faible. Ce développement sera lié à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.*

DEUXIEME PARTIE : thème de réflexion

L'annexe 3 montre l'évolution de la répartition de la consommation au 20^{ème} siècle.

En vous appuyant sur ce document et sur vos connaissances, vous étudierez l'évolution de la consommation dans un développement de 10 à 15 lignes (avec un plan construit).

Après avoir analysé cette évolution, vous **expliquerez** :

- d'une part, les facteurs qui ont influencé les habitudes de consommation des familles au cours du siècle,
- d'autre part, les disparités actuelles de consommation entre les ménages français.

Puis vous mettrez en valeur deux postes qui, selon vous, évolueront de façon significative dans les dix ans à venir ; vous justifierez votre choix.

/1,5 → *L'étude de l'évolution de la structure des dépenses de consommation fait apparaître des modifications importantes :*

- *diminution de la part réservée à l'alimentation et à l'habillement au profit des postes logement, culture et loisirs, hygiène et santé,*

→ *Les facteurs qui ont influencé les habitudes de consommation au cours du siècle :*

- /1** • *l'augmentation du niveau de vie, ce qui s'est traduit par une augmentation générale de la consommation. Toutefois, lorsque le seuil de saturation est atteint, les dépenses se portent sur d'autres postes ;*

- /1** • *le développement du progrès technique a fait apparaître des produits nouveaux vers lesquels s'est tournée la consommation, par exemple l'automobile, les appareils ménagers.*

| | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------|
| BEP METIERS DU SECRETARIAT BEP METIERS DE LA COMPTABILITE | session 2000 | Corrigé | Tirages |
| Épreuve : EP 3 - économique et juridique | page 5/6 | Code(s) examen(s) 32401 - 32403 | |

/0,5 • le mode de vie : l'activité des femmes a modifié les habitudes de consommation par exemple acquisition d'une seconde voiture et davantage d'équipements ménagers.

→ Les disparités de consommation entre les ménages français résultent :

/0,5 • des revenus : lorsqu'ils sont élevés, la part consacrée à la culture et aux loisirs ou à l'hygiène et la santé augmentent ;

/0,5 • de la taille des ménages : la consommation est différente entre un ménage avec 3 enfants (importance de la part réservée à l'éducation) et un ménage sans enfant ;

/0,5 • de la situation géographique : l'habitation en milieu rural engendre des frais de transport supplémentaires ;

/0,5 • de l'âge : une part plus grande est consacrée à l'hygiène et la santé chez les personnes âgées ;

/2 → Le poste culture et loisirs se développera très probablement car le passage du temps de travail aux 35 heures laisse davantage de temps libre pour les loisirs et la culture. Le poste transports et télécommunications augmentera également en raison du développement d'internet et d'une utilisation accrue du téléphone mobile.

synthaxe : 4 Points (- 1 point/faute)

| | | | |
|--------------------------------------------------------------|--------------|----------------|---------|
| BEP METIERS DU SECRETARIAT BEP METIERS DE LA COMPTABILITE | session 2000 | Corrigé | Tirages |
| Épreuve : EP 3 - économique et juridique | page 6/6 | 32401-32403 | |

GRILLE DE REPERAGE DES CONNAISSANCES ECONOMIQUES ET JURIDIQUES

| QUESTIONS | POINTS | | | REFEFENTIEL | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Conn. | Anal. | Rédac. | CONNAISSANCES | LIMITES |
| <p>Dossier 1</p> <p>1. Précisez le litige évoqué.</p> <p>2. Identifiez les 2 parties en présence dans ce litige.</p> <p>3. En 1^{ère} juridiction, le litige a été jugé par le Conseil de prud'hommes. Pourquoi ?</p> <p>4. En 1^{er} et dernier ressort, quelle a été la décision du Conseil des Prud'hommes ?</p> <p>5. Le litige a fait l'objet d'un pourvoi en cassation par l'apprenti. Sur quel argument la Cour de Cassation s'est-elle fondée pour casser le jugement du Conseil des Prud'hommes ?</p> <p>6. Quel est l'intérêt pour le salarié de bénéficiaire d'une convention collective ?</p> | 1 | 1 | | <p>4.2.7. Le salarié : droit social</p> <ul style="list-style-type: none"> • les conflits individuels et collectifs. | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le rôle du Conseil de prud'hommes. • Identifier l'objet et l'intérêt de la négociation collective. |
| Total dossier 1 | 6 | 4 | | | |
| <p>Dossier 2</p> <p>1. Expliquez suffrage universel direct.</p> <p>2. Vous habitez une commune de 2 800 habitants.</p> <p>2.1 Selon quel mode de scrutin les conseillers municipaux sont-ils élus ?</p> <p>2.2. Vous vous rendez aux urnes. Pouvez-vous modifier les listes proposées ? Justifiez votre réponse.</p> <p>2.3 A l'issue du scrutin, combien y aura-t-il de conseillers municipaux élus ?</p> <p>2.4 Lors de la première réunion du Conseil municipal, que devront faire les conseillers ?</p> <p>2.5 Le Conseil municipal participe à la gestion de la Commune. Citez 3 de ses attributions dans des domaines différents.</p> | 1 | 2 | | <p>4.2.6. Le citoyen, l'Etat de droit et la démocratie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation du citoyen à la vie des collectivités territoriales. • commune. | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principales compétences des collectivités territoriales. • Reconnaître, au sein de chaque collectivité territoriale, les rôles respectifs des divers organes. |
| Total dossier 2 | 5 | 5 | | | |
| <p>Dossier 3</p> <p>1. En matière de consommation d'une famille d'ouvrier, quel est le poste dominant au début du siècle ?</p> <p>2. Ce poste de dépense conserve-t-il la même place et le même coefficient à la fin du siècle ?</p> <p>3. Relevez les 3 biens durables pour lesquels le taux d'équipement est le plus élevé.</p> <p>4. Quels nouveaux biens durables équipent les ménages depuis deux décennies ?</p> <p>5. L'évolution du taux d'équipement va-t-elle se poursuivre selon le même rythme, pour tous les biens, dans les années à venir ? Justifiez votre réponse en prenant deux exemples significatifs.</p> <p>Réflexion</p> <p>Analyse de l'évolution de la consommation au cours du 20^{ème} siècle.</p> <p>Facteurs qui ont influencé les habitudes de consommation.</p> <p>Disparités de consommation entre les ménages.</p> <p>Evolution de deux postes dans les dix ans à venir.</p> | 2 | 1,5 | | <p>4.1.3. La répartition</p> <ul style="list-style-type: none"> • La consommation | <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'évolution globale et l'évolution de la structure de la consommation des ménages. • Analyser les disparités de consommation des ménages. |
| Total dossier 3 | 4,5 | 11,5 | 4 | | |
| TOTAL GENERAL | 15,5 | 20,5 | 4 | | |